

# Faisan commun (*Phasianus colchicus*)

## ☞ Tableau de synthèse

Tableaux de chasse et lâchers	Les actions en faveur de la connaissance ou du développement de l'espèce	Autres données
<ul style="list-style-type: none"><li>• Enquête tableaux de chasse et lâchers auprès des détenteurs de droit de chasse.</li><li>• Enquête nationale tableaux de chasse à tir.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Subventions attribuées par la FDC à certains territoires pour bonne gestion.</li><li>• Subventions cultures à gibier et débroussaillage.</li><li>• Fermetures spécifiques sur certains secteurs.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Observateurs de terrain.</li></ul>

## ☞ Historique et présentation

Le Faisan commun est lâché depuis de nombreuses décennies sur le département en gibier de tir ou de reproduction. Il n'existe pas de population naturelle. Les cas de reproduction observés chaque année sur l'Est et le Sud du département sont issus d'oiseaux de tir ayant passé la saison de chasse et d'oiseaux lâchés en tant que reproducteurs. Certaines ACCA dénombrent, les bonnes années, entre 5 et 10 nichées par an.

## ☞ Prélèvements

L'enquête nationale des tableaux de chasse à tir et l'enquête départementale des tableaux de chasse et des lâchers permettent d'obtenir des chiffres comparables, à savoir 20 000 à 25 000 Faisans communs prélevés par saison de chasse. L'enquête départementale traduit une baisse des prélèvements qui correspond à une baisse des lâchers. Saison 98/99 : 20.766 Faisans prélevés pour 29 561 lâchés et saison 03/04 : 17.993 Faisans prélevés pour 27.616 lâchés. C'est certainement le reflet d'une diminution de la motivation pour ce type de gibier. La cartographie des prélèvements permet de constater que presque l'ensemble du département est concerné par cette espèce. Les prélèvements et les lâchers sont plus importants sur la partie Est de l'Ardèche qui pratiquent la chasse de ce gibier.

## ☞ Evolution

Les populations dépendent principalement des lâchers qui sont effectués. Leurs fluctuations peuvent être importantes d'une année à l'autre en fonction de la qualité des reproductions.

## ☞ Répartition

La répartition dépend principalement des lâchers qui sont effectués sur la quasi-totalité du département. Des nichées sont majoritairement observées chaque année sur la partie Est du département.

## ☞ Actions en faveur de l'espèce

### ✓ Actions réglementaires

Le tir de l'espèce est autorisé de l'ouverture à la fermeture générale. Des ACCA activent la mise en place des mesures de gestion par l'interdiction du tir des poules, la limitation du prélèvement à 1 ou 2 Faisans par jour et par chasseur, par l'interdiction temporaire de la chasse postérieure à des lâchers de repeuplement. Le Nord Ardèche limite souvent la chasse à 3 jours par semaine, parfois moins, principalement sur les communes où l'on observe chaque année une reproduction.

### ✓ Actions techniques

L'analyse des tableaux de chasse permet d'estimer l'évolution de l'espèce. Les cultures à gibier, travaux de débroussaillage, abri-agrainoirs, points d'eau ... sont autant d'aménagements réalisés par les chasseurs et bénéfiques à l'espèce.

Le piégeage des prédateurs limite les pertes occasionnées sur ce gibier. Les aménagements sont réalisés avec les conseils de la FDC pour plus d'efficacité.

### ✓ Aides financières

Les territoires qui développent cette espèce sont peu nombreux. Les aides financières apportées aux ACCA par la FDC sont quasi inexistantes, des subventions peuvent être attribuées pour bonne gestion. Les bagues utilisées pour le marquage des oiseaux lâchés sont fournies par la FDC.

## ☞ Les dégâts occasionnés par l'espèce

Le Faisan est une espèce qui ne cause aucune nuisance aux activités humaines.

## ☞ Facteurs agissant sur le devenir de l'espèce

Les facteurs défavorables	Les facteurs favorables
<ul style="list-style-type: none"><li>- La fermeture du milieu.</li><li>- L'intensification agricole sur les zones de plaine.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'enherbement des vignes et des vergers.</li><li>- La limitation de certains produits phytosanitaires.</li></ul>

- Certaines pratiques agricoles.
- L'utilisation de produits phytosanitaires.
- Les maladies (Parasitisme)
- L'impact des prédateurs.

- Les mesures de gestion et de suivi mises en place par les chasseurs.
- La régulation des prédateurs.
- Les mesures agri environnementales.
- Les aménagements cynégétiques.